

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022

2022-103 PARTICIPATIONS DE LA SEM SYDELA 44 AU CAPITAL ET PARTENARIAT

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 9 décembre 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24 Délégués présents : 19

Votants: 20

Titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu

Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval

Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo

Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain

Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo

Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval

Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois

Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique

Gaëtan LÉAUTÉ, déléqué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz

Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay

Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

<u>Délégués titulaires absents</u>:

Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)

Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique (conflit d'intérêt)

Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire pouvoir à Didier MEYER

Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)

Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)

Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)

Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (conflit d'intérêt)

<u>Délégués suppléants présents</u> :

Robin GOULAOUIC, délégué du collège électoral de Pays de Redon

Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Didier MEYER

Affichage le 16 décembre 2022



Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1524-5,

Vu les statuts de la SEM SYDELA Energie 44,

Vu les procès-verbaux du Conseil d'administration de la SEM SYDELA 44 en date du16 juin 2022 et 27 octobre 2022 :

Considérant que toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration.

Considérant que le conseil d'administration de la SEM SYDELA ENERGIE 44 est composé de 14 membres dont 10 représentants du Comité Syndical du SYDELA.

Considérant que la SEM SYDELA ENERGIE 44 a approuvé lors du conseil d'administration du 16 juin 2022 :

• La création de la société SE 44-3 avec un capital social de 1000 euros ayant pour projet une centrale solaire sur toiture envisagé sur le site LSL à MACHECOUL.

Considérant que la SEM SYDELA ENERGIE 44 a approuvé lors du conseil d'administration du 27 octobre 2022 :

- Le versement d'une avance en comptes courants d'associés de 200 000 euros à la SAS SOLAIRE SE 44-3;
- La prise de participation par la SEM dans la société QUILLY GUENROUET ENERGIES dans la limite de 800 000 € (capital + comptes courants d'associés) ;
- La prise de participation de la SEM dans une SAS Territoriale en partenariat avec la Communauté d'agglomérations CAP Atlantique et la SEM 56 Energies (montant non défini);
- La création de la société, de type SAS, dédiée à la distribution de carburants alternatifs pour porter les futurs investissements de la SEM, et de la prise de participation de la SEM à hauteur de 1000 € ;
- La prise de participation complémentaire de la SEM dans la SAS EOLIEN 44-1 pour atteindre 30 % de détention du capital social dans la SAS.

Considérant que la SEM SYDELA ENERGIE 44 souhaite prendre des participations dans lesdites sociétés;

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- D'approuver les prises de participation de la SEM SYDELA ENERGIE 44, dans les sociétés privées suivantes :
 - La Société SOLAIRE SE 44-3, à hauteur de 1 000 €,
 - Une société par actions simplifiées qui sera créée dans le cadre du projet du parc éolien de Quilly, à hauteur de 800 000 € maximum (capital et comptes courants d'associés compris)
- D'approuver la création d'une société par actions simplifiées dans le cadre du projet de la Centrale Solaire de Ker Aline, comprenant une prise de participation de la SEM SYDELA ENERGIE 44, à hauteur de 1 000 €.
- D'approuver la création d'une société par actions simplifiées dédiée à la distribution de carburants alternatifs, dont la SEM SYDELA ENERGIE 44 serait le seul investisseur initial à hauteur de 1 000 €.
- D'approuver la prise de participation complémentaire de la SEM SYDELA ENERGIE 44 dans la Société « EOLIENNES CITOYENNES DE L'HOTEL DE FRANCE » afin d'atteindre la détention de 33% du capital social.